

DÉLIBÉRATION N°2022.02.10 : BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu les dispositions des articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, et L 2321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2021.04.02 du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 décidant l'adoption du référentiel M57, à compter du de l'exercice 2022, pour le budget principal,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires intervenu lors du Conseil municipal du 17 mars 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à :

26 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville »)

3 Abstentions (Groupe « Bruges En Mieux »)

4 Contre (Groupe « Avec vous pour Bruges ! »)

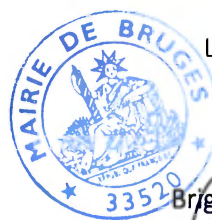
- **VOTE** le Budget Primitif 2022 de la commune selon les montants inscrits dans la balance détaillée présentée en annexe (joint à la présente délibération) :

FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL BP
Dépenses	22 095 032,00 €	19 103 563,00 €	41 198 595,00 €
Recettes	40 702 594,48 €	496 000,52 €	41 198 595,00 €

INVESTISSEMENT	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL BP
Dépenses	21 904 673,48 €	996 000,52 €	22 900 674,00 €
Recettes	13 766 095,00 €	19 603 563,00 €	33 369 658,00 €

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL BP 2022
41 198 595 €	33 369 658 €	74 568 253 €

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 33

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 30 mars 2022

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 30 mars 2022

**Jeudi 7 avril de l'an deux mille vingt deux
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

à l'Hôtel de Ville de BRUGES,

La séance est ouverte.

Frédéric CLERMONT est désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	x		
Frédéric GIRO		Isabelle DESBORDES	x
Isabelle DESBORDES	x		
Sébastien BRINGTOWN		Pierre CHAMOULEAU	x
Bernadette CENDRES	x		
Gérard AYNIE	x		
Nathalie GRIN	x		
Pierre CHAMOULEAU	x		
Emmanuelle LAMARQUE		Nathalie GRIN	x
Gonzalo CHACON	x		
Catherine CESTARI	x		
Fabrice FRESQUET	x		
Stéphanie VIOLEAU		Gonzalo CHACON	x
José BARATA	x		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Isabelle BESSON	x
Fabien CATOIRE	x		
Valérie QUESADA		Brigitte TERRAZA	x
Jean-Pierre CALOFER	x		
Isabelle PLANA	x		
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	x
Michèle YON	x		
Thierry DUBUISSON	x		
Isabelle BESSON	x		
Frédéric CLERMONT	x		
Monique CASTET	x		
Pierre CHASTANG	x		
Hortense CHARTIER	x		
Grégory NAU	x		
Marc RAYNAUD		Hortense CHARTIER	x
Corinne RENARD	x		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	x		
Delphine LACOMBE	x		
Michael GISQUET		Guillaume BOURROUILH PAREGE	x

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20220407-DEL-2022-02-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2022